

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la lig
Réclames... 50 c.

M. Haas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with multiple columns: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, Prix des places, DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS. Includes departure and arrival times and prices for various routes.

Cahors, le 7 Octobre 1870

LES ELECTIONS DE LA CONSTITUANTE

Tours, 1er octobre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale au peuple français :

FRANÇAIS,
Le 8 septembre, tout le Gouvernement siégeant à Paris adressait à la France ces paroles que nous nous faisons un devoir de rappeler :

« L'Europe a besoin qu'on l'éclaire ; il faut qu'elle connaisse par d'irréversibles témoignages que le pays tout entier est avec nous. Il faut que l'envahisseur ren-contre sur sa route non-seulement l'obstacle d'une ville immense résolue à périr plutôt que de se rendre, mais un peuple entier debout, organisé, représenté, une assemblée enfin qui puisse porter en tous lieux, et en dépit de tous les désastres, l'âme vivante de la patrie. »

A cette inspiration de notre cœur, reflet de la pensée publique, était joint un décret convoquant pour le dimanche 16 octobre, les collèges électoraux à l'effet d'élire une assemblée nationale constituante.

Vous savez comment la convocation fut avancée et fixée au 2 octobre. Le Gouvernement avait pensé que notre cher Jules Favre, dans une marche patriotique auprès du roi de Prusse, en s'appuyant de la loi qui rapprochait le jour où allait s'exprimer la volonté du peuple tout entier, inspirerait à l'ennemi la confiance que commande la loyauté de notre nation, assurerait au membre du Gouvernement né de l'acclamation populaire de Paris et si merveilleusement adopté par tous nos concitoyens, l'accueil honorable qui lui était dû.

Il n'y avait plus aucun motif de lutte entre les deux grandes nations ; l'Europe entière savait par nos débats au Corps législatif que tous les membres du Gouvernement de la défense nationale s'étaient opposés à cette guerre fatale conçue dans un intérêt purement dynastique, par la coupable ambition d'un despote. Le roi de Prusse n'avait point d'ennemis à combattre après tant d'héroïsme montré des deux parts dans cette lutte gigantesque.

Mais si le membre du Gouvernement de la défense nationale fut reçu par le ministre de la Prusse avec les égards dus à son caractère et à sa renommée, vous avez appris avec une douloureuse indignation les propositions de M. de Bismark. Paris, exaspéré et menacé d'un siège, ne dut songer qu'à sa défense, c'est-à-dire, à la défense de la capitale du monde civilisé ; ses intrépides citoyens ont voulu des armes pour combattre et non des urnes pour voter. Les élections ont été ajournées, et Paris investi nous montre chaque jour un énergique soldat dans chacun de ses citoyens, qui tous entourent avec un égal dévouement le Gouvernement de la défense nationale.

L'honneur nous a été confié de représenter le Gouvernement qui ne peut en ce moment s'adresser à la France, objet de notre culte.

C'est en son nom et au nôtre que nous venons aujourd'hui demander à nos concitoyens l'acte le plus important de la vie républicaine. Que le suffrage universel se

prononce : que le vœu du peuple soit connu et proclamé ; qu'une assemblée nationale constituante se réunisse. Puissent, avant le jour prochain où le Gouvernement républicain appellera, les événements et le courage des Parisiens amener la délivrance ! Si nous devons combattre encore, que l'Assemblée elle-même donne à l'armée qui devra délivrer Paris le souffle du patriotisme et de l'honneur qui l'animerait tout entière ; que l'ennemi voie, en effet, tout le peuple français marchant comme un seul homme contre l'envahisseur de notre chère patrie.

Citoyens, vous comprenez l'importance des choix que vous allez faire. La liberté la plus entière vous est laissée ; aucune autorité ne veut peser sur votre volonté ; le mépris public a couvert les candidatures officielles. Consultez-vous durant les quinze jours qui vous séparent du moment où vous élirez vos représentants. Point de tumulte, point d'orageuses réunions. Jamais, à aucune époque de l'histoire des nations, une situation plus grave et plus solennelle n'est apparue. La France sera à la hauteur des destinées que son vote va fixer.

En donnant un douloureux regret à nos concitoyens que l'ennemi enveloppe, les représentants se souviendront mieux encore du glorieux devoir qu'ils ont à remplir non pas seulement en leur nom, mais pour nos absents, qui, ne pouvant exercer un pouvoir qui serait si bon dans leurs mains, le remettent à ceux que leurs concitoyens ont proclamé les plus dignes.

Nous publierons demain le décret qui suit.

Tours et Lyon.

Dans un remarquable article sur la défense nationale, M. de Girardin propose de former à Lyon et à Tours deux immenses camps retranchés, deux formidables armées.

L'éminent publiciste considère avec raison l'éparpillement des troupes comme funeste à la discipline, à la bonne tenue et au bon esprit des soldats.

Il n'y a rien comme la vie des camps pour former de jeunes corps et pour les aguerrir.

Le gouvernement de la défense nationale pourrait, si, comme on doit le désirer, il prenait en considération le projet de M. de Girardin, organiser rapidement avec les soldats qui fourmillent et languissent dans les dépôts, avec ceux de nos braves qui ont échappé au désastre de Sedan et aux fers des Prussiens, avec les gardes mobiles et les gardes nationaux mobilisés, deux grandes agglomérations de trois à quatre cent mille hommes.

Le premier résultat de cette réunion de forces serait d'arrêter immédiatement les incursions des Prussiens vers le Midi.

Ils ne pourraient plus s'aventurer en petits corps, sans courir le risque d'être écrasés.

Et quand l'instruction des recrues serait terminée, et elle le serait bientôt, l'armée de Lyon pourrait marcher au secours de Bazaine, et l'armée de Tours au secours de Paris.

Les Prussiens seraient pris entre deux feux, la retraite leur serait coupée et ils pourraient payer cher leur audace.

Il faut se décider à ne faire aujourd'hui la guerre que par grandes masses.

Cette tactique a jusqu'à présent réussi aux Prussiens.

C'est la seule qui puisse nous sauver.

J. DELBAU.

L'armée de la Loire est organisée, ainsi que le témoigne la note suivante, que nous extrayons du Phare de la Loire :

Le 18, soixante mille hommes, partie de l'armée, partie de la mobile, sont passés par Tours.

Hier, soixante autre mille hommes ont traversé la ville.

Je ne crois pas devoir en dire davantage, la suite nous apprendra la destination de ces forces.

Quoi qu'il en soit, vous voyez que les Prussiens trouveront à qui parler.

L'Océan, de Brest, nous fournit ces renseignements :

« L'armée de la Loire et l'armée de Lyon s'organisent avec rapidité.

« La première qui a son quartier général à Tours, est formée par des contingents qui viennent principalement des départements pyrénéens et ceux du Centre et de l'Ouest.

« Elle aura une légion étrangère, très nombreuse déjà, et composée d'anciens soldats.

« Des détachements de cette armée sont envoyés dans le Nord jusqu'à Orléans.

« Elle compte dans ses rangs beaucoup de Bretons, fort experts au maniement des armes.

« Elle doit entrer en campagne cette semaine.

Nous croyons savoir que l'armée de Lyon a été divisée en deux corps, dont l'un se massé à Nevers et l'autre à Bourges. — V. Lagrange.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Tours, 4 octobre, 6 h. 45 m. du soir

Epéron, 4 octobre, 10 heures du matin.

Depuis une heure on entend une vive fusillade sur les hauteurs d'Epéron, du côté de Ramboillet.

Quatre obus ont été envoyés sur la ville.

A midi 35 minutes, la canonnade contre Epéron continue vivement. Nous ignorons encore le résultat.

La mobile et la garde nationale embusquées partout font bonne contenance.

On mande de Malesherbes que 400 Prussiens ont occupé La Ferté. Le pillage est rétabli dans tout le pays.

On lit dans La Guerre de Brest :

Le Lafayette est arrivé ce matin à six heures ; il avait à bord :

150,000 fusils à six coups, se chargeant par la culasse.

6 millions de cartouches pour lesdits fusils. 150 volontaires.

Plus une quantité considérable de revolvers et de sabres-baïonnettes.

Rouen, 4 octobre. — Cette nuit, un train militaire a déraillé à Critot, sur le chemin de fer d'Amiens à Rouen. Il y a eu 15 morts, 15 blessés sans espoir et

100 autres blessés plus ou moins grièvement.

Fontainebleau, 4 octobre.

L'ennemi n'a pas paru ici. On parle d'un engagement assez sérieux qui aurait eu lieu dans la forêt de Fontainebleau, près de Chailly.

Le Havre, 4 octobre.

Avant-hier, les gardes mobiles, la garde nationale, la ligne et les marins de l'escadre ont fait une reconnaissance qui a provoqué un immense enthousiasme dans les environs du Havre.

Berne, 4 octobre.

Vu la marche probable des Allemands sur Belfort, le Conseil fédéral a ordonné l'occupation immédiate de la frontière par la neuvième brigade fédérale.

Lisbonne, 4 octobre.

M. Salbadadeira a retiré sa démission. Le ministère restera incomplet jusqu'à la réunion des Cortès, le 17 octobre.

Le Diario dit que les négociations continuent pour décider dont Fernando à accepter la couronne d'Espagne.

Tours, 5 octobre 1870, 2 h. 25 m.

Intérieur à Préfets et sous-Préfets

Circulaire,

Dans la nuit du 3 au 5, train portant 350 hommes du 20e chasseur a déraillé à la station de Critot (Seine-Inférieure) 15 morts, 15 blessés sans espoir, et 80 autres blessés.

Malesherbes a été occupé avant hier par ennemi pillage du pays.

On écrit de Chateaudun, Francs-tireurs à Viabon, ont surpris et poursuivi cuirassiers Prussiens.

Hier, onze heures du matin, Prussiens se sont présentés devant petite ville d'Epéron ; mobiles, francs-tireurs et gardes nationaux, ont opposé résistance jusqu'à six heures du soir, malgré artillerie ennemie.

A cette heure, Prussiens sont maîtres de la ville, nos pertes peu considérables.

Avant-hier, Prussiens venant de Chailly se dirigeaient Fontainebleau quelques centaines fantassins et cavaliers francs-tireurs les ont attaqués en ont tués une trentaine et mis autant hors de combat.

Prussiens se sont retirés sur Chailly.

Haut-Rhin, francs-tireurs Alsaciens, ont eu engagement dans le Hardt ont tué ou blessé 50 Prussiens.

Positif personnage Prussien, considérable mort, on dit tué dans embuscade de francs-tireurs ; non pas encore connu officiellement. On croit généralement qu'il s'agit de M. de Molke.

Tours, 6 oct. 1870, 2 h. 30' soir.

Hier matin, on entendait, de gare Maintenon, fusillade qui cessa promptement. Nous ignorons résultat de cette affaire qui paraît de nulle importance.

Beaugency n'est pas menacé. A l'approche de nos troupes, l'ennemi a abandonné ses positions à Patay, St-Péray-la-Colombe et les environs.

Hier, 5 octobre, trois heures du matin, général Reyau, parti de Chevilly avec cavalerie, infanterie et trois demi-batteries, dans la direction de Toury, entoura, vers 7 heures, le village de Chassy, avec le 6e hussards, et fit prisonniers quelques soldats du royal bavarois.

L'artillerie ennemie, avec dix pièces de 42, atteignit avec une grande justesse nos batteries, composées de 9 canons de 4 seulement. Une demi-batterie de la brigade Longueue fut démontée.

Deux officiers du 6e hussards, chef d'escadron Loyet, et sous-lieutenant Bourgoing, furent grièvement blessés, ainsi que trois cuirassiers atteints par obus. Malgré un feu très vif, le mouvement

en avant continua. Le village Toury fut tourné par la brigade Resseyre. La cavalerie ennemie forte de 500 hommes, appuyés par 200 fantassins, battit en retraite sur la route de Paris, où elle fut poursuivie quatre kilomètres.

Nos troupes étant très fatiguées, par suite de marche forcée, depuis trois heures du matin, le général Reyau arrêta le mouvement pour occuper Toury, où l'on apprit la force réelle de l'ennemi et la présence des princes Albert, Saxe-Meiningen et Saxe-Altembourg qui avaient quitté Toury, dès huit heures du matin.

Nous avons repris à Toury le parc aux bestiaux, 147 vaches et 52 moutons.

Orléans, 6 octobre, 8 h. 5 m. matin.

A la suite de l'affaire de Toury, l'ennemi a évacué Pithiviers en toute hâte, abandonnant convoi de bestiaux.

Le mystère de Reims.

Diverses correspondances donnent de nouveaux renseignements sur le mystérieux voyageur arrivé à Reims dans une des voitures de cour prussiennes et qui y est mort. Nous les reproduisons sous toutes réserves :

Laon, 22 septembre.

Hier, est arrivée à Reims et criblée de balles la berline du roi de Prusse. Elle contenait un mort. Défense avait été faite aux Prussiens qui la conduisaient de le montrer ou de dire qui il était. On l'a descendu dans un couvent et à la porte on a mis un écriteau portant ces mots : Défense d'entrer ici, sous peine de mort.

Cette berline ne contenait ordinairement que quatre personnes : le roi, le prince royal, de Bismark et de Moltke. Ce doit être l'un de ces quatre personnages.

Ce matin, une seconde lettre confirme ce fait et nous dit qu'avec le mort il y avait un blessé. On a fait sortir toutes les religieuses du couvent où est entrée la berline si maltraitée.

La Gazette de Cambrai publie, sur le même sujet, la version suivante :

Des voitures de la cour du roi de Prusse, escortées par un nombreux détachement de cuirassiers blancs — au moins un régiment — traversaient un bois aux environs de Reims. A cet endroit, la route, dominée par des hauteurs, se rétrécit au point de laisser passage à une seule voiture ; les cavaliers la précédaient et la suivaient lorsque tout à coup parut des deux côtés de la route une fusillade bien nourrie ; c'était des francs-tireurs qui exécutaient un coup de main hardi et prémédité à l'avance.

L'une des voitures, qui, dit-on, renfermait quatre personnages très élevés, a été littéralement criblée de balles. L'un des voyageurs a été tué, les trois autres grièvement blessés.

Quel est le personnage tué ?

L'ennemi paraît avoir le plus grand intérêt à cacher son nom et sa qualité, car il n'a rien laissé transpirer à son égard. Suivant les uns, ce serait le roi Guillaume ; suivant les autres, le prince Frédéric-Charles ou le prince royal.

Quoi qu'il en soit, un voyageur venu de Reims, hier, à Saint-Quentin, a affirmé à une personne qui nous a répété ce récit :

Qu'il a vu à Reims et touché la voiture criblée de balles ; qu'il a vu, en outre,

partir un convoi militaire fort nombreux qui conduisait vers la Prusse un cerceuil renfermant un mort auquel les honneurs les plus élevés étaient rendus.

Quel est ce mort ? la lumière ne peut tarder à se faire à cet égard.

Une lettre particulière adressée à M. L., cafetier à Honfleur, envoyée en Céry, près de Ribemont, le 21 septembre, et reçue à Honfleur le 28 courant, contient le passage suivant.

« Il y a quelques jours, les francs-tireurs, du côté de Villers-Cotterets, ont arrêté une voiture dans laquelle étaient Bismarck, Guillaume et trois autres grands personnages prussiens. Malheureusement nous n'avons pas pu les prendre, et voici comment les faits se sont passés; Bismarck et Guillaume sont parvenus à sauter en bas de la voiture après avoir tué deux francs-tireurs; les trois autres se sont également échappés mais les francs-tireurs, en les poursuivant, en ont tué un; on ne sait pas comment il s'appelle.

Une armée de 10,000 hommes est arrivée au secours des hauts personnages: nos francs-tireurs se sont embusqués dans les bois et ont tué 1,000 hommes de cette armée. Les Prussiens ont remporté leur mort à Reims, dans une voiture attelée de six beaux chevaux noirs, escortée par des généraux. Ce corps a été embaumé à Reims. La religieuse supérieure de l'hôpital de Reims connaît le nom de ce personnage; mais elle a été avertie que, si elle le disait, elle serait punie de la peine de mort.

Enfin, l'Ami de l'Ordre, de Noyon, dit en propres termes:

Nous apprenons la mort du général de Moltke, qui a succombé avant-hier à Reims. Chacun sait que le général de Moltke était, sinon par le fait, au moins quand au fond, généralissime des armées prussiennes. C'est lui qui a conduit la campagne actuelle; c'est à lui qu'il faut attribuer la victoire de la Prusse.

Cette mort ne serait-elle pas le commencement des revers qu'est appelé à essayer un vainqueur qui s'est trop laissé aveugler par des victoires inattendues?

L'Amiral Fourrichon.

Les causes, qui ont provoqué la retraite de l'Amiral Fourrichon du ministère de la guerre, sont aujourd'hui connues. Elles ont produit le plus fâcheux effet sur l'opinion publique.

La déléguation gouvernementale de Tours n'ayant pas su résister aux exigences de la démagogie lyonnaise a conféré au préfet du Rhône les pouvoirs civils et militaires; l'arrivée de ce décret à Lyon a eu pour conséquence l'arrestation du général Mazure qui commandait le département.

L'Amiral Fourrichon, en présence d'un fait aussi regrettable, a décliné toute responsabilité et s'est retiré.

M. Thiers.

M. Thiers, dit le Journal de Bordeaux, a échoué à Saint-Petersbourg, de même qu'à Londres. On ne connaît pas au juste la teneur de son mandat; mais il y a lieu de penser qu'il réclamait, au nom des intérêts européens, l'intervention morale, sinon active, des puissances, en présentant la guerre actuelle comme le présage d'une conflagration générale.

M. Thiers a été reçu en simple particulier à la cour de Saint-Petersbourg.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 8 Septembre 1870. (N° 18)

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR M. Em. GONZALÈS

CHAPITRE HUITIÈME

Qu'il ne faut pas écouter les messagères d'amour.

(Suite)

Le patricien accablé laissa tomber ses bras inertes, et dit:

— Que la république me juge donc, j'attendrai.

— Mais moi, je vous juge sans délai, audacieux jeune homme, reprit le marchand. Vous ne marcherez pas ma fille comme mes trésors. Sortez de mon logis.

Giovanna se jeta suppliante aux pieds de son

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

Chronique locale

Tours, 5 octobre.

Le gouvernement à tous les Préfets de la France:

Veillez prendre les mesures les plus sérieuses pour empêcher que dans les gares et stations de chemin de fer on enivre les soldats qui voyagent.

J'appelle votre attention sur ce point important aussi bien pour la santé de nos soldats que pour l'effet produit sur la population par la vue des soldats ivres.

Les circonstances exigeant que les régiments de zouaves et de cavalerie soient immédiatement utilisés, les hommes qui se présenteront pour s'engager dans l'un de ces corps, ne pourront être acceptés que s'ils ont servi au moins un an.

On procède en ce moment, à la formation d'un troisième régiment de gendarmerie, qui sera avant peu en état d'entrer en ligne. Les éléments de ce régiment sont puisés dans les brigades départementales.

Un décret exempté pendant la durée de la guerre, de tout service militaire, soit dans l'armée, soit dans la garde nationale mobile, soit dans la garde nationale sédentaire, les agents et sous-agents de l'administration des postes, encore en fonctions.

Un de nos abonnés nous communique la dépêche télégraphique suivante que le colonel du 92^e de ligne, au nom de son régiment à Sidi-bel-Abbès, vient d'adresser à MM. les membres du gouvernement de la défense nationale, à Tours:

« Le 92^e régiment d'infanterie vient solliciter de vous l'honneur de marcher, comme toute l'armée française, à la défense du pays envahi. Depuis le commencement de la guerre les 4 régiments d'infanterie de ligne de l'ancienne armée d'Afrique ont reçu trois fois l'ordre de rentrer en France.

« Cet ordre, deux fois contredonné par les régiments, n'existe plus, aujourd'hui, que pour les trois régiments des provinces d'Alger et de Constantine, et le 92^e est maintenu dans la province d'Oran, alors que son ancienneté de séjour dans la colonie lui donne le droit de marcher le premier à l'enemi.

« Il est, en effet, depuis plus de quatre ans dans la colonie; il y a précédé les 16^e, 38^e et 39^e rappelés, aujourd'hui en France, et il a, en outre, la douleur de voir le régiment étranger se joindre à eux pour prendre part à la défense nationale.

« Quoique éprouvé par les fièvres, le 92^e dont les cadres sont au grand complet, peut mettre trois mille hommes en ligne, avec l'aide de son 4^e bataillon arrivant de Marseille.

« La tranquillité de la province d'Oran, l'armement des milices locales, leur ferme volonté de défendre le sol africain, l'arrivée prochaine de régiments de gardes mobiles ne peuvent qu'appuyer avec force la juste demande du 92^e.

« La proclamation énergique du gouvernement, appelant tous les enfants de la France à la défense de la patrie aura pour effet, nous en avons la ferme espoir, de déterminer le Gouvernement si patriotique, dans lequel nous mettons toute notre con-

fiance, à donner l'ordre au régiment de marcher à l'enemi.

« Signé:

« Le colonel commandant le 92^e, le plus ancien capitaine, lieutenant et sous-lieutenant. »

ADMINISTRATION DES POSTES. Avis au Public.

L'administration des Postes a pris des dispositions pour faire pénétrer des dépêches dans Paris par tous les moyens imaginables, mais pour faciliter le succès des tentatives faites dans ce but, il est indispensable que le public réduise sa correspondance au volume le plus petit et au poids le plus léger possible. Il est donc essentiel de tenir compte des indications suivantes:

Les lettres seules, à l'exclusion de tout autre objet, seront admises à profiter des moyens extraordinaires de transmission employés par l'Administration des Postes.

Chaque lettre ne devra pas peser plus de 4 grammes. Lorsque le nombre des lettres pesant 4 grammes sera trop considérable, la Poste expédiera de préférence celles qui seront moins lourdes.

A cette occasion l'Administration croit utile de rappeler au Public que les décrets du 26 septembre dernier sont exclusivement relatifs aux correspondances de Paris pour les départements sans réciprocité, et qu'on ne saurait songer à faire entrer des correspondances en ballon dans Paris.

Prière pour l'Armée

On lit dans l'Union:

Voici les prières par lesquelles se terminent les exercices de chaque jour, au tombeau de Saint-Martin, de Tours. Nous la recommandons aux fidèles; les sceptiques même ne la liront peut-être pas sans profit:

Seigneur, vous qui vous êtes appelé le Dieu des armées, protégez la France dans la lutte qui menace son indépendance et sa foi. Levez-vous Seigneur notre Dieu, et dissipez les ennemis qui attaquent la fille aînée de votre Eglise. Ils ont juré sa perte et sa destruction, et sur ses ruines ils voudraient établir l'hérésie et l'erreur. Vous ne permettez pas, Seigneur, qu'ils réalisent leurs desseins; vous vous souviendrez de la nation à laquelle vous avez donné sainte Geneviève, sainte Clotilde, saint Louis, et que vous avez si souvent miraculeusement sauvée.

Regardez, Seigneur, d'un œil favorable les armées de la France. Nous vous prions pour nos soldats, pour tous ceux qui nous sont chers et que le dévouement appelle sur le champ de bataille: ce sont nos époux, nos pères, nos frères, nos enfants, nos parents, nos amis. Ils défendent le sol de la patrie, nos foyers domestiques et nos autels. Seigneur, ils nous ont quittés pour obéir à la voix du devoir; nous les confions à votre divine Providence. Puissent-ils n'être point au nombre des victimes qui succomberont dans les combats!

Seigneur que votre volonté soit faite et non la nôtre! Mais nous vous conjurons d'écouter nos supplications. Quand la mort planera sur la tête de ceux que nous vous

recommandons, protégez-les, conservez-les à notre amour, et pleins de reconnaissance, avec eux et pour eux, nous vous remercions. Nous chanterons l'hymne de l'action de grâces dans vos temples où nous renouvellerons nos serments de fidélité.

Nous vous prions, Seigneur, pour nos blessés: soulagez leurs souffrances, rendez-leur la santé et la vie; donnez-leur la résignation, et que les stigmates de l'honneur leur apprennent à aimer les stigmates de votre croix.

Nous vous prions, Seigneur, pour nos prisonniers; ne les délaissez point sur la terre étrangère, adoucissez l'amertume où les plonge l'absence de la patrie. Soutenez ces pauvres exilés, et donnez-leur l'espérance de revoir le sol natal, leurs familles et leurs amis. Que votre croix soit encore, au milieu de cette épreuve terrible, leur plus douce consolation.

Nous vous prions, Seigneur, pour nos mourants: éloignez de leur cœur les angoisses et le désespoir. Qu'ils se souviennent, ô mon Dieu, de leur baptême, de leur première communion, et qu'ils obtiennent de vous le pardon suprême. Seigneur, acceptez le sacrifice de leur vie comme une entière expiation de leurs péchés et des nôtres; donnez-leur le repos.

Nous vous prions, Seigneur, pour nos morts, souvenez-vous de leur lutte, de leurs sacrifices, de leur dévouement. Ils ont souffert, ils ont succombé pour la défense de notre patrie catholique. Seigneur, oubliez leurs fautes et celles qui ont attiré sur nous vos fléaux, et admettez-les au plus tôt dans le royaume de la paix et du bonheur.

O Marie, patronne de la France, secours des chrétiens, c'est par vous que nous offrons à Jésus votre fils nos prières et nos supplications. Daignez étendre sur nos soldats votre protection toute puissante; souvenez-vous de ceux qui nous sont chers; salut des infirmes; guérissez nos blessés; consolatrice des affligés, consolez les prisonniers et les mourants; refuge des pécheurs, ouvrez à nos morts la porte du Ciel, et priez pour les familles dans la douleur.

Saint Martin, modèle des guerriers, premier patron de la France, attirez sur nos armées la bénédiction de Dieu, et obtenez-nous la paix!

O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous!

Saint Martin, patron de la France, priez pour nous!

App. HIPP, arch. de Tours. (40 jours d'indulgence).

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, avoué-licencié, à Cahors, rue de la Liberté, maison Pagès.

VENTE ET ADJUDICATION

A SUITE DE SAISIE-IMMOBILIÈRE, Fixée au douze novembre prochain, jour de samedi, devant le tribunal civil de Cahors, chambre des criées.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant procès-verbal du ministère d'Albert huissier, à Cahors, en date du vingt-trois juillet dernier, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier, en date des vingt-six et vingt-sept juillet dernier, aussi visé et enregistré, lesdits procès-verbal et dénoncé j'icelui transcrit au bureau des hypothèques de l'arrondissement de Cahors, le deux août

bitants de livrer les leurs à l'Arsenal; ou levait en toute hâte des troupes pour la guerre qui allait être déclarée au déloyal Manuel Comnène.

Sur un banc de sable de la lagune, dans la direction de Chioggia, on voyait alors trembler au vent, comme château de cartes, une vieille maison de bois bâtie sur pilotis avec des carcasses de barques et quelques poutres de mâts grossièrement équarris, couverte de toile goudronnée qui fléchissait sous un marteau de plantes grimpan-tes, et meublée de filets, d'avirons et de toutes sortes d'engins de pêche.

Le vendredi qui suivit la fête donnée par le roi des marchands, dans cette cabane gisait, sur un grabat d'algues et de varechs, une vieille femme à moitié paralysée, qui promenait autour d'elle des regards inquiets.

— Ma douce Vierge! murmura-t-elle, que je souffre! Et il ne revient pas. Oh! j'ai peur, ma mignonne, s'il ne rentrait pas cette nuit! La voisine Francesca m'a dit qu'il se passait des choses horribles. Bien des gondoliers et des pêcheurs ont disparu. Par qui ont-ils été enlevés? Quel est le maudit sorcier qui vole à nos pauvres familles leur gagne pain?

L'enfant à qui s'adressait la malade était sa fille Béatrix, la petite chanteuse d'allegro maggio. Elle répondit vivement:

— Mère, Orselli le Taureau est trop fort et trop courageux pour que les rôdeurs nocturnes osent l'attaquer.

— Hélas! Béatrix de mon cœur, ne sais-tu pas que dix lâches sont plus forts qu'un Roland;

mil huit cent soixante dix, volume 60, nos 13 et 14. Il a été procédé.

A la requête du sieur Antoine Bargues, fils, 3^e de nom, menuisier, habitant et domicilié à Aillet, commune de Gindou, ayant maître Jules Billières, pour son avoué près le tribunal civil de l'arrondissement de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice des sieurs Jean LAYRAT, fils majeur, propriétaire au lieu de Gagnoulat.

Marie LAYRAT, sans profession, épouse du sieur Jean COSTES, celui-ci pris en sa meilleure qualité, propriétaire à Poucity, tous les sus-nommés domiciliés de la commune de Goujounac.

Autre Marie LAYRAT, sans profession, épouse de Paulin CRASSAC, propriétaire, celui-ci pris en sa meilleure qualité, habitants et domiciliés ensemble de la commune d'Albas; lesdits Layrat représentant Antoine LAYRAT, quand vivait propriétaire à Péquizeil, commune de Monclera;

Autre Antoine LAYRAT, propriétaire.

Raymond LAYRAT, propriétaire à Pradelle. Rose LAYRAT, veuve de Jean Dubernat, sans profession, ces quatre derniers habitants et domiciliés de la commune des Arques, représentants avec Antoine Layrat de Péquizeil, Pierre Layrat propriétaire quand vivait à Péquizeil, commune de Monclera.

Antoinette Demeaux, première née, célibataire, sans profession, demeurant autrefois à St.-Etienne-Landes (Dortogne) et aujourd'hui audit lieu de Péquizeil, commune de Monclera, prise comme tiers détenteur de tout ou partie des biens ci-après et encore en toute autre et meilleure qualité si elle en a.

A la saisie réelle des biens immeubles ci après désignés:

Article premier.

Une châtaigneraie située au lieu appelé la Qunitou et les Courrées, formant le numéro 303 du plan cadastral de ladite commune de Monclera, section A d'une contenance de quatre vingt-six ares trente centiares, de première, de deuxième et troisième classe, imposée pour un revenu de onze francs trente centimes.

Article deuxième.

Une autre châtaigneraie située au lieu appelé Cour-nès, formant le numéro 997 r dudit plan cadastral même section, d'une contenance de soixante-dix ares, de deuxième classe, imposée pour un revenu de dix francs cinquante centimes.

Les biens immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Monclera, canton de Cazals, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils seront vendus le douze novembre prochain, jour de samedi à l'heure de onze du matin et suivantes, par-devant et à l'audience publique du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, aux clauses, charges et conditions d'un cahier des charges, déposé au greffe dudit tribunal civil de Cahors, où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

L'adjudication aura lieu en deux lots:

Le premier lot comprenant l'article premier du présent placard, sur la mise à prix de cinquante francs en sus des charges, ci. 50

Le second lot comprenant l'article deuxième du présent placard, sur la mise à prix de cinquante francs en sus des charges, ci. 50

Il est observé que les deux lots ci-dessus pourront être blottés et remis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix du montant des deux adjudications partielles et qu'ainsi réunis si on obtient une nouvelle enchère, les deux premiers adjudications seront nulles et non avenues.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le quatre octobre mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant,

J. BILLIÈRES.

Enregistré, à Cahors, le octobre mil huit cent soixante-dix, F^o C^o

franç. décime et demi qui s'entendent.

Signé: GIBBERT.

AVIS. — On demande à représenter un Nég^o ou propriétaire de vins du Lot dans le département de l'Aisne à S^t Quintin, écrire M. Delporte chez M. Denis rue Vager. Clientèle faite, adresser les conditions on fournira les renseignements.

Pour tous les extraits et articles non signés, A. Layton

dix mirmidons, qu'un géant! soupira la vieille Nunziata. Pauvre Orselli! il est aussi bon et aussi beau que vaillant: mais il ne peut gagner assez pour toute la famille. Je suis malade, tu dois me garder, et les enfants sont trop petits pour travailler.

— Mère, dit la petite Béatrix, nous vendrons, s'il le faut, la bague de la signora Giovanna; elle est si généreuse et son père est si riche!

— Non! non! fit Nunziata. Ne t'avise pas de recevoir l'aumône. Orselli sait travailler. Nous ne devons prier que la Madone; à elle seule nous pouvons demander la charité sans honte.

Elle fixa ses yeux suppliants sur une statuette de la Vierge, encadrée de fleurs dans une niche de bois sculpté, et illuminée par une lampe de bronze, à forme étrusque, qui éclairait la cabane.

La suite au prochain numéro.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Charton et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.